

**DELIBERATION N° 07/2013 du 19 mars 2013**

**Portant affectation du résultat de la section de fonctionnement  
vers la section d'investissement du budget annexe du service hydraulique de l'exercice 2012**

En sa séance du 19 mars 2013, convoquée par Monsieur Félix FAATAU, Maire de la Commune, par lettre n° 2/CONV/CM/2013 du 12 mars 2013, sous sa présidence, avec Madame TANOVA Elizabette, secrétaire de séance nommé conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HUAHINE,**

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint  
sous la Présidence de Monsieur Félix FATAU, Maire,

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 Février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 Février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 Décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 Décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 Décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 Octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 Décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Ouï** la présentation et les explications du Maire ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le résultat de la section de fonctionnement du budget annexe du service hydraulique de l'exercice 2012 est affecté à la section d'investissement du budget annexe du service hydraulique de l'exercice 2013, comme suit :

- |   |                 |
|---|-----------------|
| • Reste à réaliser en dépenses :                              | 24 010 000 frs  |
| • Reste à réaliser en recettes :                              | 24 010 000 frs  |
| • Résultat reporté de la section d'investissement (déficit) : | - 2 052 129 frs |
| • Résultat final, un besoin de financement de :               | - 2 052 129 frs |

**Article 2 :** Le résultat reporté de la section de fonctionnement, d'un montant total de 288 130 francs cp./., est affecté à la section d'investissement et imputable à l'article 1068 de la section d'investissement du budget annexe du service hydraulique.

**Article 3 :** Le chapitre 002 (excédent de fonctionnement reporté) de l'exercice 2013 s'élève à 0 francs cp./.

**Article 4 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de trois (3) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.

**Article 5 :** Le Maire et le Trésorier Payeur des Iles-sous-le-vent, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**- Extrait certifié conforme au registre des délibérations -**

Vingt-huit (28) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

Seize (16) sont présents au moment de l'ouverture des débats du point de l'ordre du jour et présents au moment du vote :

Pour (18) FAATAU Félix, TEUIRA Carolina, TUFAMEA Rehoboama, TANOA Elizabette, MAPUHI Taheta, TAIPUNU Temana, TIATIA David, TEPA Eremoana, HIRO Andréa, ROURA-ARUTAHU Jacques, OOPA Richard TEFAATAUMARAMA Marietta, TAINANUARIU Joël (+ procuration 1), TEMEHARO Gyle, MAI Alphonse, TSING TIN Félix (+ procuration 2).

Deux (2) sont absents et représentés par procuration :

1 – MAITERAI Richard a donné procuration à TAINANUARIU Joël;  
2 – LEMAIRE Gaston a donné procuration à TSING TIN Félix.


Dix (10) sont absents sans avoir donné pouvoir :

TAI Tevanaa, MALATESTTE Antonio, LISAN Marcelin, HETAA Dorida, TEREMATE Tania, HIOE Hana, LEE CHIP SAO Eric, TAAROAMEA Bruno, TUIHANI Georges, FAATAUIRA Camille.

Le Maire,



**Félix FAATAU**

<u>Indications sur le résultat du vote :</u>	<u>Contrôle a posteriori</u>
Présents : 16	Acte rendu exécutoire
Votants : 18 dont 2 pouvoirs	après réception en Subdivision
Abstentions : 0	le 26 MARS 2013
Exprimés : 18	et publication ou notification
Votes pour : 18	du 26 MARS 2013
Votes contre : 0	Le Maire,
La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.	 <b>Félix FAATAU</b>